

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

DÉROGATION MINEURE – ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(Adresse de la propriété : 6395, Route 122 – Lot 4 334 173

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné :

QU'UNE assemblée publique de consultation sera tenue le 7 avril 2015 à compter de 19 h 15 (7 h 15 pm) en la salle municipale du 4055 rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pour statuer sur une demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire au 6395 Route 122.

QUE cette demande de dérogation a pour effet de permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire (entrepôt) ayant :

- une hauteur de mur supérieure de 2,43 mètres
- une largeur de bâtiment supérieure de 5,24 mètres
- une longueur de bâtiment supérieure de 4,77 mètres

aux normes telles que prescrites au règlement régissant les normes de construction;

Au cours de cette séance, le Conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Pour de plus amples informations, vous pouvez vous adresser au bureau municipal, 4055 Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover pendant les heures d'affaires.

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 5 mars 2015.

Signé :

Mario Picotin,
Directeur général / Secr.-trésorier